

O.R.S.T.O.M.
Centre de Lomé
Sciences de l'Homme
Sociologie

A PROPOS DU MARIAGE
PAR ENLEVEMENT AU TOGO
QUESTIONS DE METHODE

A. OTHILY
1973

Nous avons entendu, puis lu avec un intérêt soutenu le rapport de Monsieur André Dovi KUEVI sur "l'enlèvement comme élément de la pratique du mariage". (1)

Le premier apport positif de ce travail est selon nous d'avoir re. placé dans une atmosphère favorable à des échanges sereins, l'étude d'une institution dont le sens avait pu échapper à de précédents observateurs trop marqués peut-être par un ethnocentrisme militant et, en tout état de cause, guidés par des soucis d'efficacité à court terme. Les expressions évoquées dans l'introduction: "rapt, violence, séquestration (qui) suggèrent la brutalité, la violence, l'atteinte à la liberté de la personne" sont celles même que nous avons retrouvées dans les archives des Tribunaux Coutumiers (de l'époque coloniale) pour rendre compte d'institutions de ce type (2).

Nous avons été également fort intéressés de retrouver chez notre collègue l'importance accordée à des préoccupations qui sont celles de toute une branche de l'anthropologie la plus actuelle : le rôle essentiel de l'aspect ritualisé, cérémoniel, voire dramatique des épisodes les plus significatifs de la vie sociale (3) et tout particulièrement du passage d'une existence relativement insouciant, disponible, libre et ouverte, à une vie socialement engagée dans un univers aux normes passablement contraignantes que constitue le mariage.

Les descriptions de l'auteur sont à cet égard parlantes à la fois pour l'imagination et l'esprit du lecteur : "La soudaineté, la surprise, voire une certaine brutalité pendant la saisie créent une atmosphère de drame et de tristesse. L'émotion et l'angoisse envahissent la "prétendue" victime de l'enlèvement, qui est donc obligée d'opposer une véhémence résistance, en criant, en se débattant et en pleurant. Pudeur et coquetterie de femme s'en mêlent et encouragent à la résistance" (4)

(1) André Dovi KUEVI "L'enlèvement comme élément de la pratique du mariage" Introduction. - I.N.R.S. - LOME - 1972.

(2) Un problème se pose ici, qui ne manquerait pas de soulever la curiosité de tout sociologue militant soucieux d'aborder les institutions africaines traditionnelles dans une perspective dynamique, susceptible d'en dégager le ferment vivant - sous les strates des Histoires - capable d'intégrer les sollicitations permanentes de la Modernité dans le cadre d'une tradition rénovée : le mariage intéressant essentiellement deux familles, (restreintes ou étendues), à la limite, deux villages ou groupes de villages, pourquoi, étant donnée la hiérarchie d'instances traditionnelles habilitées à trancher les manquements à la coutume, un tel nombre d'affaires de mariages par enlèvement arrivaient à être soumises à la juridiction en dernier ressort, celle étrangère de l'administrateur colonial ?

(3) cf notamment les ouvrages ou articles de Max GLUCKMAN, Meyer FORTES, Daryll FORDE, Victor W. TURNER, voire P.C. LLOYD et nous-mêmes.

(4) Communication au colloque sur les problèmes sociaux de la circonscription administrative de Dapango; 1972.

La richesse de cette description nous conduirait à la considérer comme un exemple particulièrement heureux de cette "théâtralisation de la vie sociale" dont Jean DUVIGNAUD a dégagé le rôle majeur au cours de ces dernières années. La multiplicité des émotions et sentiments qui interviennent au cours de cette brève scène, leur ambivalence qui fait que chaque protagoniste sait et ignore en même temps le degré de jeu et de gravité (de sérieux) de l'action à laquelle il participe, l'accélération brusque du temps associée à son insertion dans un temps plus lent et plus structuré sans lequel l'enlèvement perdrait toute signification sociale, tout cela satisfait chez nous à la fois le curieux de données nouvelles sur les sociétés et l'amateur de "fêtes" que le groupe doit se donner pour pallier les monotonies du quotidien.

Le rapide commentaire que nous venons de faire concerne uniquement l'enlèvement chez les Ouatchi. Nous n'avons en effet que peu ou pas du tout d'informations directes sur les coutumes matrimoniales des autres groupes évoqués par l'auteur (KABYE, AKPOSSO, MOBA-GOURMA), tandis que nous avons eu au cours d'enquêtes menées dans le Sud-Est du Togo, l'occasion d'aborder de façon non systématique, à l'occasion de conversations à bâtons-rompus - avec des informateurs d'âge, de sexe et de statut très divers, le problème du mariage par enlèvement en pays Ouatchi.

Ces réserves quant aux conditions du recueil de nos informations ne nous permettent donc pas de mettre en cause l'interprétation donnée de cet élément de l'institution matrimoniale en pays Ouatchi. Nous pensons seulement qu'il serait souhaitable pour permettre à la connaissance de ce phénomène de faire de nouveaux progrès, de la soumettre à deux interrogations. L'une concernant son extension dans l'espace et le temps, l'autre touchant la méthodologie la plus féconde pour l'aborder.

Nous avons posé à nos informateurs la question du caractère ancien et coutumier, licite, légitime, et également celle de la zone où se pratique le mariage par enlèvement, dans les villages de Mome Hounkpatti, Dagbati, Hahotoe, Vogan. Les réponses les plus fréquentes et les plus affirmatives ont été les suivantes :

- 1) Il s'agissait d'une pratique relativement récente, datant des années 1940, de la période de la seconde guerre mondiale. Elle avait pratiquement disparu depuis une dizaine d'années, sensiblement aux environs de l'indépendance.
- 2) Elle se pratiquait essentiellement dans la région de Vogan.

Le processus en était le suivant. A Vogan, le mariage des filles regardait surtout la mère. Celle-ci considérait la possession d'une fille en âge de prendre homme comme une source potentielle de revenus qu'elle se disposait à rentabiliser au maximum en prenant le moins de risque possibles. Plusieurs prétendants se présentaient à la mère en manifestant leur désir d'avoir la jeune fille pour femme.

Celle-ci se gardait bien d'en décourager aucun, tout en exigeant de tous la garantie financière du sérieux de leurs intentions. Les sommes ainsi obtenues pouvaient atteindre des montants très élevés : 10-20, voire 60.000 francs CFA. (1) par candidat.

Les choses traînant et les prétendants multipliés commençant à se montrer pressants, à exiger parfois le remboursement des sommes remises - sous diverses formes - à la mère - celle-ci n'avait d'autre recours que de laisser sa fille à celui qui acceptait en contre-partie de dédommager les autres prétendants.

Pour diverses raisons il était difficile de recourir à une procédure "pacifique"; d'une part parce qu'il n'y avait pas nécessairement coïncidence entre les préférences de la jeune fille et les intérêts de la mère, d'autre part à cause de la méfiance des autres "souscripteurs".

Dans une telle perspective, le consentement ou plus précisément le choix de la jeune fille lorsqu'il parvient à l'emporter apparaît comme non pas un trait de la coutume en tant que telle mais comme la manifestation de sa "stratégie" propre dans un jeu dont elle connaissait nécessairement les règles. Il s'agissait pour elle de devancer l'intervention du prétendant retenu par sa mère en prévenant celui qui avait sa préférence.

Une telle interprétation rend mieux compte de la dramatisation réelle de cet épisode de la vie sociale. Elle ôterait à la description et à l'analyse d'A. D. KUEVI, ce qu'elles pourraient avoir de trop fonctionnaliste et - selon nous - le mettrait en meilleure posture pour répondre à la question vitale qu'il pose en ouvrant son exposé, celle des "conditions de la validité (de l'enlèvement comme élément de la pratique de mariage traditionnel). (2)

Il apparaît en effet que la réponse à une telle interrogation ne pouvait surgir de l'étude même "comparative" d'un trait culturel isolé de son contexte socio-économique. Un rapide complément d'enquête a fait ressortir la liaison du mariage par enlèvement en pays Ouatchi avec une période et une zone bien particulière. Il serait indispensable de vérifier et de préciser les rapports avec ses variables.

Nous en arrivons ainsi au second type de réserves que nous avons formulées. Nous débordons alors le cadre du pays Ouatchi. - (le fait qu'il s'agit ici de remarques méthodologiques semble nous y autoriser.)

(1) Revenu National du Revenu par tête : 32.613 CFA. en 1970.

(2) Quant à savoir "si une telle pratique correspondait à l'éthique africaine", nous nous réservons d'examiner en d'autres lieux cette seconde interrogation dont les implications ne nous sont pas apparues avec suffisante netteté.

N'eût-il pas été préférable, dans l'optique "comparative" que l'auteur semble avoir choisie sans s'y soumettre de façon systématique, de construire un "modèle" de l'institution étudiées dont les différentes variables, confrontées au contexte global - même de façon sommaire - de chaque société où elle se manifestait, auraient permis de situer chaque forme de mariage par enlèvement dans l'évolution des modes de production propres aux sociétés africaines ?

On pourrait dire en effet que la forme prise par l'enlèvement dans tel ou tel contexte social constitue un indicateur de l'état du groupe où fonctionne cette institution, de son dynamisme. Plus précisément, elle fournit un point d'observation relativement privilégié d'où observer les facteurs d'origine extérieure et opérant généralement à un niveau où les outils sociaux que le groupe possède n'ont plus d'efficacité. Il s'agit en somme de repérer et de mesurer l'impact de la "dynamique du dehors" sur des sociétés à petite échelle, de saisir par un biais particulier leurs réactions face aux changements auxquels elles doivent procéder sous la pression d'une modernité chaque jour plus envahissante.

C'est la perspective d'une telle possibilité qui nous fait regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir s'aventurer dans une approche comparative plus franche. Pour indiquer simplement une des voies possibles, il semble que le recours à une certaine méthodologie historique aurait probablement permis d'aboutir à des hypothèses fructueuses. Nous ne pouvons ici qu'esquisser trop rapidement les moments d'une telle démarche.

Nous aurions aimé pouvoir replacer tout d'abord chaque forme de mariage par enlèvement dans sa propre profondeur historique. Nous savons que ce n'est là qu'une des façons de recourir à la méthode historique, surtout pour un sociologue. Mais son usage nous paraît justifié dans ce cas précis. Les traditions de fondations de villages que nous avons recueillies dans de nombreuses communautés Ouatchi, notamment chez les Ahepe, les Tchekpo, les Afagnan, nous ont convaincus qu'à l'origine, au moment de l'installation des premières communautés dans les Sud-Est du Togo, les rapt de femmes étaient réels. De nombreux informateurs ont insisté sur la nécessité où se trouvaient des parents des femmes qui devaient se rendre sur les marchés, de les escorter en armes. Les hommes isolés n'étant pas eux-mêmes à l'abri des razzias. Ces rapt avaient pour objet soit de procurer des femmes à ceux que les avatars de migrations traumatisantes n'avaient pas mis en mesure de quitter leur pays avec leurs épouses et d'assurer ainsi la reproduction de leur noyau familial soit - surtout dans le cas de bandes organisées venues de la côte - de revendre leur captifs aux négriers. Tous les villages Ouatchi de la région d'Akoumape, Tchekpo, Ahepe, Gati évoquent le chemin des Guin (Gê modji) par où passaient les troupes de razzieurs et les noms des marchés où l'on se vendait les captifs sont encore connus.

Les formes actuelles d'enlèvement associées au mariage semblent correspondre à des étapes diverses d'une évolution qui fut loin d'être partout linéaire.

Non seulement à cause de la différence des contextes sociaux, mais encore parce qu'à la fois à l'intérieur de la réalité sociale totale et à l'intérieur de l'institution matrimoniale elle-même, ce ne sont pas toujours les mêmes éléments qui ont bougé et quand c'était par hasard le cas, le changement pouvait emprunter des modalités différentes.

Nous aurions aimé voir ce travail s'orienter vers la construction d'un modèle tenant compte à la fois de l'évolution de l'institution elle-même et des autres niveaux ou domaines de la réalité sociale susceptibles de peser sur sa transformation. Nous aurions ainsi récréé une diachronie.

Peut-être aurait-il été possible à l'auteur en procédant de la sorte, de chercher des embryons de solution au problème qui lui paraît vital de la correspondance de la pratique du mariage par enlèvement aux normes de "l'éthique africaine". Cela l'eût sans doute conduit à des analyses de fond auxquelles nous ne pouvons apporter ici que des éléments très anecdotiques et peut-être fort peu pertinents.

Il s'agit du rôle important joué par la "honte", le respect humain, dans ces sociétés. Selon nos informateurs, la jeune fille enlevée contre son gré et qui avait dû, la nuit suivant son rapt, se soumettre aux rapports sexuels de son ravisseur n'osait plus se montrer en public. Elle demeurait enfermée pendant huit jours et c'était seulement alors que ses amis venaient la chercher pour lui faire reprendre contact avec la société en l'accompagnant au marigot et au marché.

Ensuite, à l'aide de cérémonies on lui interdisait de quitter durant quatre mois la maison de son époux forcé. Elle ne pouvait en sortir qu'une fois enceinte.

Cette importance accordée à la "honte" - qui s'exprime dans de nombreux champs de l'espace social des sociétés du Togo, souvent sous forme très apparente, ne pourrait - elle pas introduire de façon très modeste certes, mais positive, à une étude valable de "l'éthique africaine" dont notre auteur, comme nous-mêmes éprouvons l'urgence absolue. Effectuée dans le cadre de la société globale, une telle étude aurait la possibilité de recourir à la seule approche susceptible de rendre féconde et pratique : la méthode dynamique et critique.

Les mêmes informateurs qui attiré notre attention sur les limites spatio-temporelles du jeu de cette pratique ont également émis l'hypothèse - sous une forme peut-être plus proche de "l'empirisme" que de la science (!) que sa naissance, comme sa disparition étaient liées à des transformations intervenues à d'autres niveaux de la réalité sociale, soit au niveau de l'infrastructure économique (changements provoqués par "l'économie de guerre"), soit au niveau des superstructures politiques et idéologiques (accession à l'indépendance, évolution des attitudes et des comportements entre générations différentes sous l'impact de la modernité...)

Il est probable qu'une telle démarche offrirait les meilleures chances de succès à une tentative visant à dégager dans "l'éthique africaine" le rôle respectif des facteurs permanents et des éléments changeants, de l'invariant et des variables, en vue d'une application rentable de l'outil sociologique à la vie quotidienne de l'Africain d'aujourd'hui.

N'eut-il pas été payant par exemple, de dégager les éléments les plus significatifs de cette forme d'institution matrimoniale et d'étudier leurs relations réciproques dans les diverses formes de mariage par enlèvement étudié ici ? On pourrait choisir par ex : - l'importance accordée au consentement de la jeune fille et la possibilité pour elle de jouer son propre jeu contre l'avis de la communauté ;

- le poids donné à la ratification par le groupe ;
- le caractère plus ou moins joué de l'enlèvement, le degré plus ou moins poussé de violence, le caractère plus ou moins feint de la résistance opposée par la fille.

Allant plus loin, il semble que la description de la première forme d'enlèvement en pays Moba-Gourma, celle qualifiée "d'enlèvement illicite" désigne un lieu qu'il serait particulièrement fécond d'explorer. Ce qui frappe ici c'est qu'il ne s'agit pas de cas isolés, statistiquement peu représentatifs, mais qu'ils semblent bien constituer une contre-institution, parallèle et, d'une certaine façon, aussi "coutumière" que l'autre :

- contrainte de la fiancée qui refuse de s'y soumettre ;
- complicité d'une partie du groupe avec les déviants, qui, après leur fuite peuvent demeurer introuvables ;
- la durée du phénomène (jusqu'à 30 ans)
- Le système de "vendetta" qui inscrit dans la temporalité du groupe les séquelles d'un acte initialement ponctuel.

L'existence de cette sorte d'enlèvement semble correspondre à un stade où l'une des composantes de l'institution, le consentement de la jeune fille est très peu pris en considération.

Il ne serait peut-être pas inutile, d'une part d'examiner ce qui se produit lorsque cette composante reçoit des pondérations différentes par rapport aux autres, d'autre part, d'opérer de la même façon pour chacune des composantes significatives de cette institution.

Une telle démarche aurait une portée opératoire assez étendue. D'une part elle permettrait dans la perspective légitime de concilier le maximum de progrès avec le maximum d'authenticité, de repérer, dans une approche globale et dynamique, les modalités de l'institution à la fois les plus essentielles, et les plus susceptibles de subir sans altérations graves les effets souvent impitoyables de facteurs étrangers à sa logique propre.